



Municipalité de
Saint-Jules

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
ADOPTION DU RÈGLEMENT # 10-2024 SUR LA
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE CENTRE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jules lors d'une séance tenue le **2 décembre 2024**:

RÈGLEMENT # 10-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES

Ce règlement vise à se conformer au projet de loi 57 qui impose l'obligation d'adopter un règlement de régie interne afin de prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil en vertu de l'article 159.1 du Code municipal.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 390, rue Principale, Saint-Jules aux jours et heures d'ouvertures du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Jules, ce 11 décembre 2024.

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 11 décembre 2024 entre 15h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 décembre 2024.

Gina Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière